



HEFP

HAUTE ÉCOLE FÉDÉRALE
EN FORMATION
PROFESSIONNELLE

*L'excellence suisse
en formation professionnelle*



ZOOM SUR LES TENDANCES CAPACITÉ D'INTÉGRATION DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE INITIALE

Capacité d'intégration de la formation professionnelle initiale

Par rapport aux autres pays, la Suisse présente un taux supérieur à la moyenne de jeunes diplômés au degré secondaire II. Ce constat s'explique avant tout par la part élevée de diplômes de formation professionnelle à ce niveau. Cependant, de grandes différences subsistent entre régions, secteurs d'activité et catégories sociales quant à l'intégration des jeunes dans la formation et sur le marché de l'emploi. Quels sont les défis à relever pour la formation professionnelle initiale, en vue d'accroître cette capacité d'intégration ?

Des développements tels que la numérisation, la mondialisation et les changements de valeurs ont pour effet que le niveau des qualifications demandées ne cesse de s'accroître. Un diplôme de degré secondaire II est donc aujourd'hui considéré comme une condition minimale, pour s'intégrer à long terme dans le monde du travail et avoir accès à une formation complémentaire. L'Office fédéral de la statistique est en mesure de recenser depuis peu de manière fiable la part des jeunes de 25 ans titulaires d'un diplôme de degré secondaire II (OFS 2018a). Elle s'élevait en 2017 à 90,9% à l'échelle nationale – un niveau nettement supérieur à la moyenne de l'OCDE (81%) (OCDE 2018). Elle présente toutefois des variations notables entre les régions et les catégories sociales. Les hommes se situent à 4 points de pourcentage plus bas que les femmes, et les Suisses résidents à près de 22 points de pourcentage plus haut que les étrangers nés à l'étranger. Cela signifie que le taux de certification de ces derniers (72,5%) est légèrement inférieur à la moyenne nationale de l'Espagne ou du Portugal (OCDE 2018, pour l'année 2015).

Le taux de certification au niveau secondaire II est plus bas dans les villes qu'en zone rurale, de même qu'en Suisse romande par rapport à la Suisse alémanique. Les différences entre ville et campagne, régions linguistiques et catégories sociales semblent se cumuler : dans le canton d'Uri, près de 100% des jeunes de 25 ans ont au moins un diplôme de degré secondaire II. À Bâle-Ville, cette part est de 85% et à Genève, d'environ 83% (OFS 2018a).

Part élevée des titres de formation professionnelle de degré secondaire II, mais fortes variations

Près des deux tiers des titres de degré secondaire II relèvent de la formation professionnelle initiale, un peu plus d'un tiers concerne les filières de culture générale (OFS 2018e). La formation professionnelle initiale englobe les formations de base de deux, trois et quatre ans ; la culture générale comprend les diplômes de maturité obtenue dans les gymnases et les écoles de culture générale. Les parts de la formation professionnelle initiale varient également d'une région à l'autre. D'une manière générale, les régions présentant des taux de degré secondaire II de l'ordre de 95% ou plus – dans les cantons de Suisse centrale, par exemple – ont aussi les parts les plus élevées de formation professionnelle initiale. Dans les cantons où la part de formation professionnelle initiale est la plus basse, comme Vaud, Genève ou Bâle-Ville, les taux atteignent au maximum 85%.

On constate globalement que la formation professionnelle joue un rôle déterminant dans l'obtention du niveau minimal défini au degré secondaire II. Elle pourrait également expliquer dans une large mesure qu'en comparaison internationale, la Suisse présente une part très élevée de jeunes qui quittent le degré secondaire II avec un titre reconnu. Cela signifie qu'en Suisse, dans l'ensemble, un nombre élevé de jeunes parviennent à intégrer le système de formation post-obligatoire. Cependant, les taux peu élevés constatés chez les migrants ou dans divers cantons démontrent l'existence d'un potentiel d'amélioration. Dans ce contexte, il est bon de se demander quelles catégories sociales sont les mieux ou les moins bien intégrées.

Formations professionnelles initiales reconnues ou non au niveau fédéral

Jusqu'en 2004, les apprentissages de 2, 3 et 4 ans étaient les seules formations reconnues au niveau fédéral sanctionné par un certificat fédéral de capacité (CFC). À un niveau d'exigence moins élevé, de nombreuses professions proposaient des formations élémentaires d'une durée d'un ou deux ans, mais qui ne menaient pas à un titre reconnu au niveau fédéral. Afin de mieux intégrer les jeunes plus faibles au plan scolaire mais doués sur le plan pratique dans le système de formation post-obligatoire, la loi sur la formation professionnelle de 2004 a créé une formation initiale de deux ans sanctionnée par une attestation fédérale de formation professionnelle (AFP). Cette formation offre un accès plus facile à une formation professionnelle initiale reconnue au niveau fédéral, et prévoit en cas de besoin un soutien sous la forme d'un encadrement individuel spécialisé (Stern, von Dach & Thomas, 2018) ainsi que la possibilité d'aborder ensuite une formation professionnelle initiale plus courte de trois ans. La formation de deux ans sanctionnée par une AFP a remplacé en 2004 aussi bien les anciens apprentissages de deux ans que les formations élémentaires. La formation sanctionnée par une AFP est suivie par un grand nombre de personnes issues de l'immigration (OFS 2018c) : en 2012, 31% des titulaires d'une AFP étaient issus de l'immigration, contre 11% seulement des titulaires d'un CFC. Cette situation s'explique par le fait que les personnes issues de l'immigration fréquentent beaucoup plus souvent un type d'école secondaire n'imposant que des exigences de base (Fitzli et al., 2016 ; Stalder & Kammermann, 2015 ; Kammermann, Balzer & Hättich, 2017). Concernant les personnes pour lesquelles les cursus formels reconnus s'avèrent trop exigeants, INSOS, fédération nationale des institutions sociales pour personnes handicapées, a créé en 2007 une formation pratique adaptée aux personnes présentant des handicaps psychiques et physiques. Cette formation, appelée « INSOS PrA » (INSOS, 2015), permet de faire reconnaître ses compétences individuelles au moyen d'un processus standardisé d'attestation des compétences, en vue d'une formation sanctionnée par une AFP (USS, CFFP, INSOS 2018). Cette possibilité existe aussi pour les titulaires d'une AFP n'ayant pas réussi la procédure de qualification, cf. <http://www.berufsbildung.ch/dyn/25220.aspx>). INSOS PrA ne permet toutefois pas d'obtenir directement un titre de degré secondaire II. On ne sait pas encore vraiment dans quelle mesure une formation PrA permet l'intégration sur le marché de l'emploi (Duc et al., 2018). Il en va de même pour le préapprentissage d'intégration. Il est destiné aux personnes réfugiées reconnues ou provisoirement admises et sert à l'acquisition de compétences pratiques et scolaires dans le champ d'activité professionnel. Il s'intéresse également aux compétences linguistiques, sociales et personnelles, en se focalisant sur les aspects culturels. Le préapprentissage d'intégration est proposé dans 18 cantons (SEM 2015, 2018).

Formations inférieures aux formations initiales sanctionnées par un CFC

Depuis leur introduction en 2004, le nombre des personnes suivant des formations professionnelles initiales de deux ans sanctionnés par une AFP a fortement augmenté, ces formations représentant aujourd'hui une part d'environ 10% des formations professionnelles initiales (cf. fig. 1). Parallèlement, le nombre des formations élémentaires a régressé car elles ont presque totalement cédé la place aux formations sanctionnées par une AFP.

Les formations INSOS PrA entrent en ligne de compte pour les personnes ne pouvant pas accéder directement à une formation professionnelle initiale de deux ans. Seules sont toutefois admises les personnes bénéficiant d'une rente de l'assurance invalidité. Le nombre des titulaires est donc limité. Depuis leur introduction en 2009, un millier de personnes environ suivent chaque année une formation INSOS PrA. Cela correspond à moins de 2% des titres de formation professionnelle initiale obtenus chaque année.

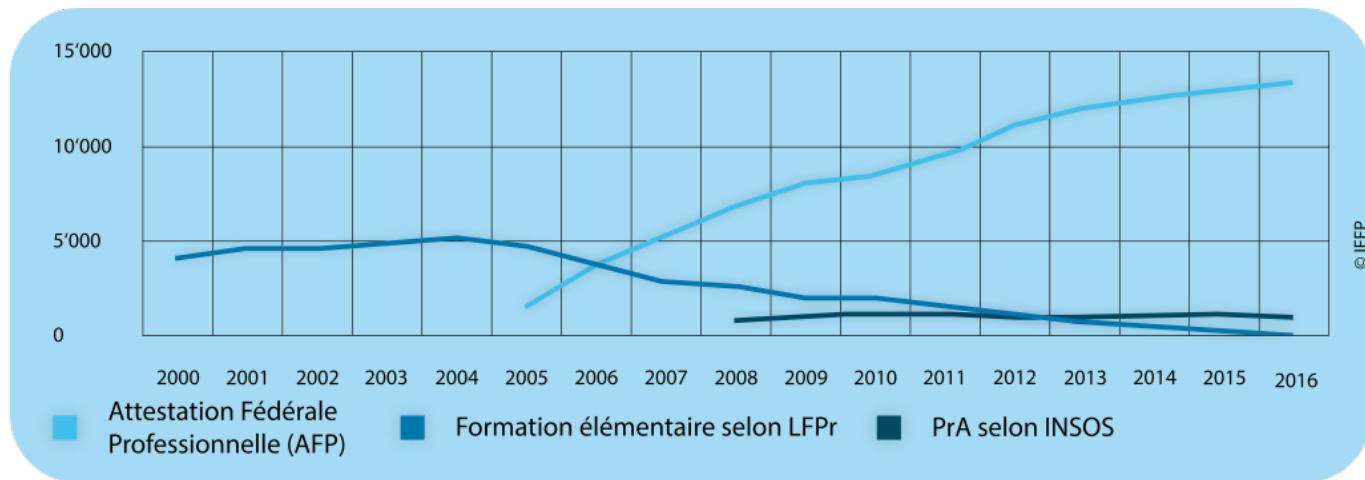


Fig. 1 : Évolution des formations professionnelles initiales d'accès facile (nombre de contrats d'apprentissage) depuis 2000. Graphique original fondé sur les données de l'OFS concernant les AFP et les formations élémentaires (degré secondaire II, formation professionnelle supérieure) ; statistique des formations PrA 2007-2015, 2016, INSOS.

Attestation de formation professionnelle et certificat de capacité : complémentaires ou alternatifs ?

Du point de vue de la politique éducative, il est essentiel de se demander si l'introduction d'une formation professionnelle initiale de deux ans a touché de nouvelles catégories de personnes et donc entraîné une augmentation globale du nombre de titres de formation professionnelle initiale, ou si elle a eu un effet de remplacement, ce qui serait le cas, si une formation sanctionnée par une attestation concernait des jeunes qui auraient suivi autrefois une formation initiale de deux ans ou de trois ans sanctionnée par un CFC.

Une analyse des proportions entre les titres de formation professionnelle initiale montre que la part des certificats de capacité après une formation de trois ou quatre ans par rapport à l'ensemble des titres de degré secondaire II s'est légèrement réduite entre 2007 et 2017, passant de 58% à 57% (cf. fig. 2). Cela pourrait suggérer un effet de substitution des CFC par des AFP. À cela s'ajoute que, durant la même période, les diplômes d'école de commerce se sont convertis en certificats fédéraux de capacité. Il est d'autant plus étonnant que la part des titres de formation professionnelle initiale n'ait pas augmenté globalement (à ce sujet, il conviendrait d'analyser d'autres facteurs tels que l'évolution démographique ou la part croissante des adultes dans les formations sanctionnées par une AFP ; voir également SKBF, 2018). Malgré les bonnes notes dans l'évaluation (Fitzli et al. 2016) ainsi que les taux de réussite relativement bons (Schmid et al., 2016), rien ne permet de constater si l'introduction des formations de deux ans sanctionnées par une AFP ont effectivement accru la capacité d'intégration de la formation professionnelle.

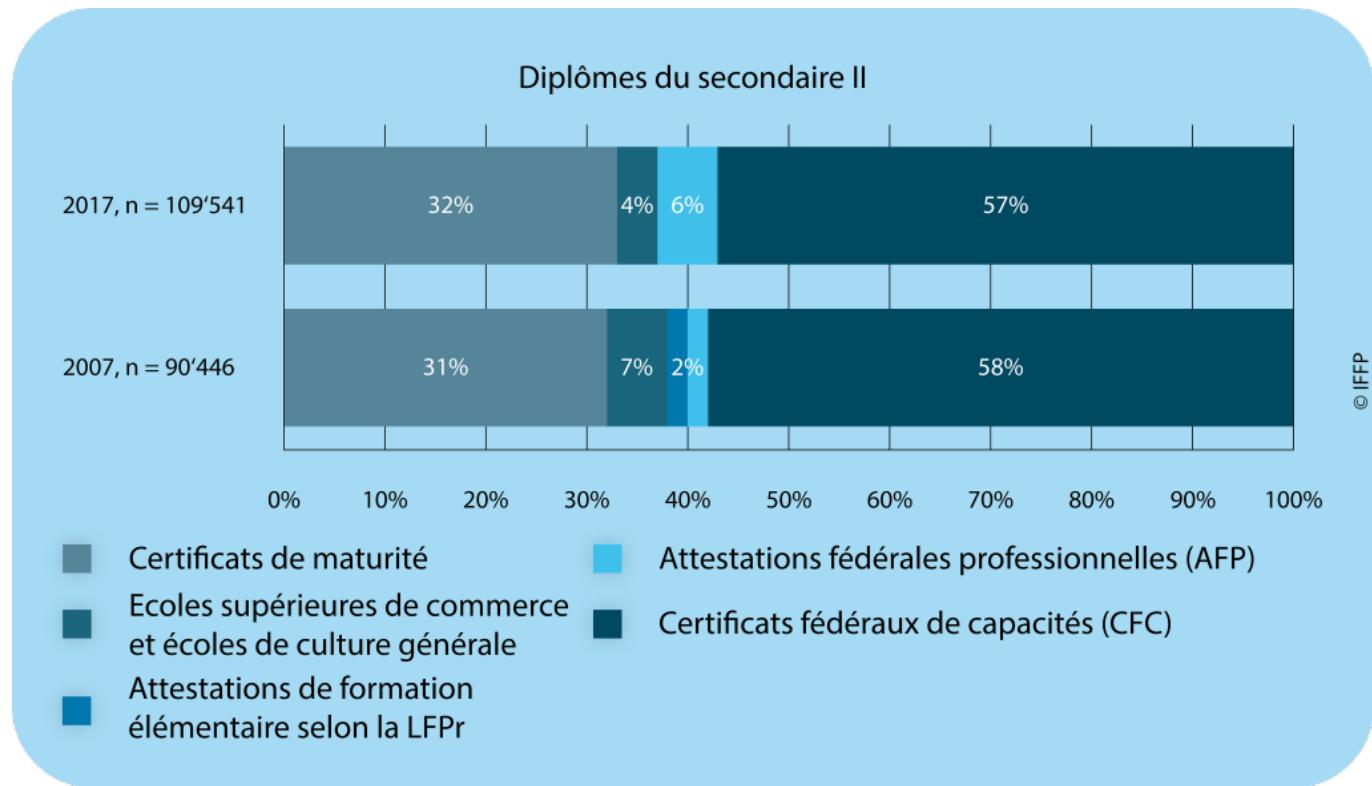


Fig. 2 : Comparaison de la répartition des titres de degré secondaire II en 2007 et 2017. Graphique original fondé sur les données de l'OFS (OFS 2018e, titres de degré secondaire II).

Différences régionales concernant les formations sanctionnées par une AFP

La part des formations sanctionnées par une AFP varie d'un canton à l'autre. Ainsi, elle s'élève au maximum à 6% dans les cantons de Vaud, d'Appenzell - Rhodes intérieures et d'Uri, mais atteint entre 9% et 13% à Bâle-Ville, Lucerne et Genève. Une part relativement élevée d'AFP par rapport à l'ensemble de la formation professionnelle initiale ne va toutefois pas automatiquement de pair avec un taux d'intégration élevé dans le degré secondaire II, comme le montre la figure 3 à titre d'exemple sur la base d'une sélection de cantons.

Ainsi, par exemple, les cantons de Genève et de Bâle-Ville présentent des taux très bas au degré secondaire II, notamment en ce qui concerne les titres de formation professionnelle, malgré une part élevée d'attestations fédérales. Les cantons d'Uri et d'Appenzell- Rhodes intérieures, malgré une part peu élevée d'AFP, présentent des taux nets très élevés en titres de formation professionnelle au degré secondaire II. Le graphique montre qu'une part élevée d'attestations professionnelles n'entraîne un taux élevé au degré secondaire II et donc une meilleure intégration dans la formation qu'en cas de formation professionnelle globalement forte. Les raisons de ces différences cantonales n'ont guère été analysées.

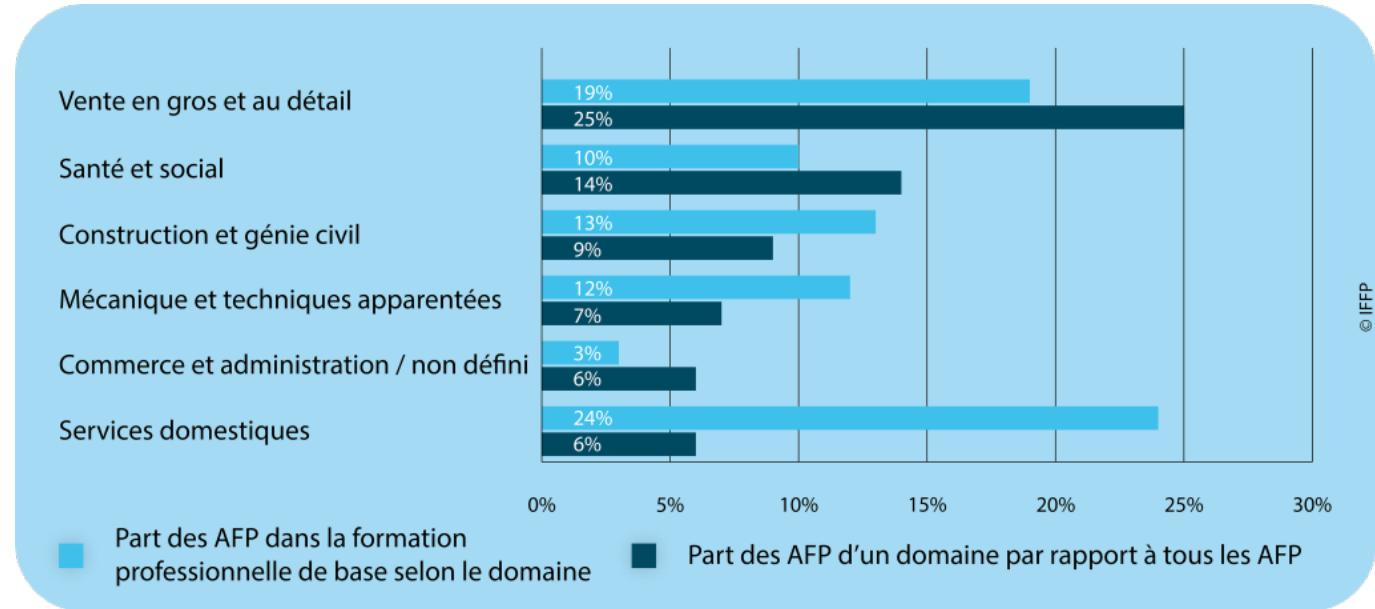


Fig. 3 : taux nets de premier diplôme au degré secondaire II chez les jeunes de 25 ans en 2015 (OFS, 2018a) par rapport à la part des AFP sur l'ensemble des diplômes de formation professionnelle en 2015 (OFS, 2018d).
Graphique original

Importance des AFP et des CFC par domaine de formation

À l'heure actuelle, 56 formations sanctionnées par une AFP sont possibles dans 21 sur 34 domaines de formation professionnelle initiale (SEFRI 2018). Les titres se répartissent de manière très inégale entre les domaines de formation (cf. fig. 4). Un quart des attestations professionnelles sont acquises dans le commerce de gros et de détail, suivi par la santé et le social (14%).

Les barres bleu clair de la fig. 4 indiquent les parts d'attestations professionnelles par domaine dans toutes les formations professionnelles initiales de 2017. Ces chiffres varient aussi sensiblement entre les domaines de formation. Les AFP ne représentent que 3% de tous les titres de formation professionnelle initiale en économie et administration (assistant(e) de bureau), mais un quart des diplômes dans le commerce de gros et de détail et les services à domicile. Cela signifie également que le domaine de formation commerce et administration réunit très peu de titulaires d'AFP mais beaucoup de titulaires de CFC, alors que le rapport est moins déséquilibré dans le domaine des services à domicile ou du commerce de gros et de détail.

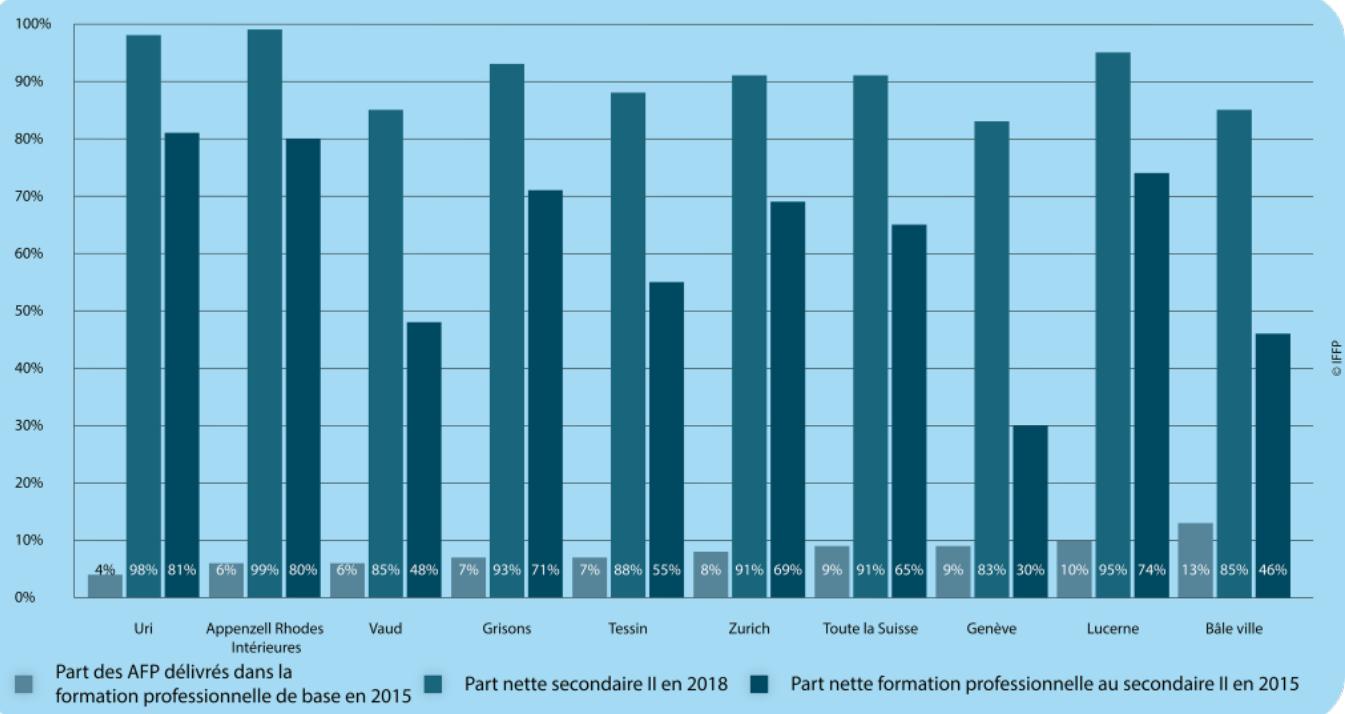


Fig. 4 : Part des attestations professionnelles (AFP) par rapport à toutes les AFP obtenues en 2017 (barres bleu foncé) dans six domaines de formation, et part des AFP par rapport à l'ensemble des titres de formation professionnelle initiale dans les mêmes domaines (barres bleu clair) en 2017. Graphique original d'après les données de l'OFS (2018d)

Nul ne sait si les titulaires d'une AFP sont particulièrement concernés par le chômage en cas de pénurie d'emploi dans leur domaine d'activité, s'ils sont confrontés à une offre abondante en main-d'œuvre mieux qualifiée. Les données sur les transitions vers le marché du travail après l'obtention d'une AFP fournissent les premières informations à ce sujet (OFS 2018b) : 42 mois après l'issu de la formation, 5% en moyenne des titulaires d'une AFP – contre 1-2% chez les CFC – sont inscrits au chômage. Cette part est légèrement supérieure (6%) dans le domaine du commerce et de l'administration.

La recherche menée jusqu'à présent met en évidence des aspects critiques, notamment le fait que les jeunes titulaires d'une AFP ont souvent des parcours chaotiques et interrompus – non seulement avant l'entrée au degré secondaire II, mais aussi par la suite (Hoffmann & Müller 2017, Stalder & Kammermann, 2017). Le dépistage précoce de difficultés potentielles durant la scolarité obligatoire et les mesures d'encouragement qui en découlent pourraient, outre les résultats positifs, jouer un rôle stigmatisant ou discriminatoire (Kost, 2018 ; Parpan-Blaser et.al. 2014, Sacchi & Meyer 2016).

Défis pour la fonction d'intégration de la formation professionnelle initiale

Il est permis de dire en résumé que la formation professionnelle contribue à intégrer les jeunes dans la formation et sur le marché de l'emploi. La littérature publiée jusqu'à présent ne permet toutefois pas de conclure dans quelle mesure l'attestation fédérale professionnelle (AFP) y contribue. Premièrement, rien ne permet d'expliquer les différences régionales marquées concernant le taux de diplômes de degré secondaire II. Deuxièmement, on ne sait pas vraiment pour quelle raison la part des titulaires d'une AFP varie en fonction du canton et des domaines de formation (OFS, 2018c). Pour pouvoir analyser les facteurs influençant les parcours de personnes particulièrement menacées dans le système de formation professionnelle, il faudrait donc élucider les questions suivantes :

- Comment améliorer l'intégration des jeunes particulièrement « menacés » (par exemple issus de l'immigration, ou ayant vécu une résiliation du contrat d'apprentissage) dans la formation professionnelle initiale ? Quel rôle jouent à cet égard les différents niveaux de la formation professionnelle initiale ainsi que

les divers programmes d'encouragement ?

- Y a-t-il un remplacement inintentionnel des certificats de capacité par des attestations professionnelles ? Et dans quelle mesure ? Les raisons résident-elles dans le comportement de formation en entreprise ou dans les décisions individuelles ? Quels défis en résulte-t-il pour les entreprises formatrices, les partenaires de réseau et l'orientation professionnelle ?
- Dans quelle mesure la mise en œuvre de l'encouragement des AFP varie-t-elle d'un canton à l'autre ? Qu'en est-il du processus de décision à l'issue de la scolarité obligatoire ?
- Dans quelle mesure une AFP donne-t-elle accès à un CFC ? Quel est l'employabilité des titulaires d'AFP ? En quoi les cantons et les secteurs d'activité se distinguent-ils à ce sujet ?

Bibliographie

- Aepli, M., Angst, V., Iten, R., Kaiser, H., Lüthi, I. & Schweri, J. (2017). Die Entwicklung der Kompetenzanforderungen auf dem Arbeitsmarkt im Zuge der Digitalisierung. Zollikofen / Zürich: Eidgenössisches Hochschulinstitut für Berufsbildung / INFRAS.
- Conseil fédéral (2017). Formation élémentaire AI et formation pratique INSOS. Berne, Conseil fédéral.
- CSRE (2018). L'éducation en Suisse – Rapport 2018. Aarau, Centre suisse de coordination pour la recherche en éducation.
- Duc, B., Lamamra, N., Bosset, I., Hofmann, C., Müller, X. & Häfeli, K. (2017). Situation des apprenti-e-s et processus de transition dans les filières à faible niveau d'exigence (LUNA) Rapport intermédiaire relatif à la première enquête menée en début de formation. Contribution financière. Berne: SEFRI.
- Fitzli, D., Grüttler, M., Fontana, Ch., Koebel, K. & Bock, S. (2016). Evaluation der Arbeitsmarktsituation und Weiterbildungsperspektive von Absolventen und Absolventinnen mit eidgenössischem Berufsattest (EBA). Zürich / Luzern: Econcept www.econcept.ch im Auftrag des Staatssekretariat für Bildung, Forschung und Innovation (SBFI).
- Hofmann, C. & Müller, X. (2017). Verzögerter Einstieg, aber Zufriedenheit mit zweijähriger Ausbildung. Schweizerische Zeitschrift für Heilpädagogik, Jg. 23, 10 / 2017.
- INSOS (2018). Statistik Lehrverhältnisse Praktische Ausbildung nach INSOS 2007 – 2015. Bern: INSOS
- INSOS (2015). Richtlinien für die Praktische Ausbildung PrA nach INSOS vom 23.04.2015. Bern: INSOS.
- Kammermann, M., Balzer, L. & Hättich, A. (2017). Arbeitsmarktintegration und Berufsverläufe von Personen mit einem Eidgenössischen Berufsattest - Globalergebnisse einer Laufbahnstudie zum Detailhandel und Gastgewerbe in der Schweiz. In M. Becker, M. Kammermann, G. Spöttl & L. Balzer (Hrsg.), Ausbildung zum Beruf. Internationaler Vergleich der berufsförmigen Ausbildungskonzepte für benachteiligte Jugendliche (S. 185-202). Frankfurt: Peter Lang.
- Kost, J. (2018). Erreichte und verpasste Anschlüsse – Zur Durchlässigkeit der Schweizer Sekundarstufe II. In K. Jenewein, M. Fries & G. Spöttl (Hrsg.), Reihe Berufsbildung, Arbeit & Innovation, Band 47. Bielefeld: W. Bertelsmann Verlag.
- OFS (2018a). Taux de première certification du degré secondaire II et taux de maturités. Neuchâtel, Office fédéral de la statistique (OFS).
- OFS (2018b). Parcours de formation dans le degré secondaire II. Analyses longitudinales dans le domaine de la formation, Édition 2018. Neuchâtel, Office fédéral de la statistique (OFS).
- OFS (2018). Transitions après un titre du degré secondaire II et intégration sur le marché du travail. Analyses longitudinales dans le domaine de la formation, Édition 2018. Neuchâtel, Office fédéral de la statistique (OFS).
- OFS (2018d). Diplômes de la formation professionnelle initiale 2000-2017. Neuchâtel, Office fédéral de la statistique (OFS).
- OFS (2018e). Diplômes du degré secondaire II 2000-2017. Neuchâtel, Office fédéral de la statistique (OFS).
- Parpan-Blaser, A., Häfeli, K., Studer, M., Calabrese, S., Wyder, A. & Lichtenauer, A. (2014). «Etwas machen. Geld verdienen. Leute sehen.» – Arbeitsbiografien von Menschen mit Beeinträchtigungen. Bern: SZH-Verlag.
- Sacchi, S. & Meyer, T. (2016). Übergangslösungen beim Eintritt in die Schweizer Berufsbildung: Brückenschlag oder

Sackgasse? Schweizerische Zeitschrift für Soziologie, 42(1), 3-39.

Schmid, E., Neumann, J. & Kriesi, I. (2016). Lehrvertragsauflösung, Wiedereinstieg, Bildungserfolg. Ergebnisse zur zweijährigen Grundbildung mit eidgenössischem Berufsattest (EBA). Neuenburg: Bundesamt für Statistik.

SEFRI (2018). Liste des professions. <https://www.becc.admin.ch/becc/public/bvz/beruf/grundbildungen> [13.11.2018].

SEFRI (2016). Évaluation de la situation du marché du travail et perspectives de formation continue pour les titulaires d'une attestation fédérale de formation professionnelle (AFP). Berne, Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI).

Sempert, W. & Kammermann, M. (2010). Evaluation Pilotprojekt Praktische Ausbildung (PrA) INSOS. Forschungsbericht 7/10. Bern: Bundesamt für Sozialversicherungen (BSV).

SGV, SBBK, INSOS (2018). Guide concernant l'attestation individuelle de compétences (AIC). Berne: SGV, SBBK, INSOS.

SEM (2015). Préapprentissage d'intégration. Berne: Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM).

SEM (2018). Préapprentissage d'intégration pour les réfugiés dès cet été dans 18 cantons. Communiqués. Berne: Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM).

Stalder, B. & Kammermann, M. (2017). Zweijährige und dreijährige berufliche Grundbildungen in der Schweiz: Eine Vergleichsstudie aus dem Detailhandel und dem Gastgewerbe. In M. Becker, M. Kammermann, G. Spöttl & L. Balzer (Hrsg.), Ausbildung zum Beruf. Internationaler Vergleich der berufsförmigen Ausbildungskonzepte für benachteiligte Jugendliche (S. 203-217). Frankfurt: Peter Lang.

**Haute école fédérale en formation professionnelle HEFP
Observatoire suisse de la formation professionnelle OBS HEFP**

Case postale
Kirchlindachstrasse 79
CH-3052 Zollikofen
Téléphone +41 58 458 28 66
Fax +41 58 458 27 01
E-mail

Citation:

Trede, I. & Dauner Gardiol, I. (2018). Capacité d'intégration de la formation professionnelle initiale. OBS IFFP Zoom sur les tendances no 2. Zollikofen: Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle IFFP.

Haute école fédérale en formation professionnelle HEFP
Avenue de Longemalle 1
CH-1020 Renens
Adresse postale : CP 192
CH-1000 Lausanne 16 Malley
Téléphone +41 58 458 22 00
info@hefp.swiss
www.hefp.swiss